

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**

SOMMAIRE

03 La CPTS de la Bièvre

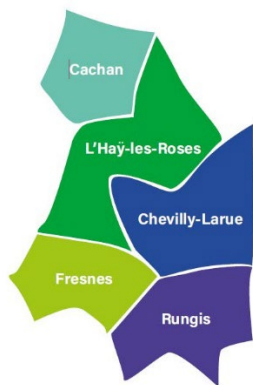
1. Les missions
2. La gouvernance
3. La nomination d'un commissaire aux comptes
4. L'adoption de la Charte

06 Les actions réalisées en 2022

1. Les actions prioritaires
2. Les parcours de santé
3. Les actions de prévention
4. Les actions participatives
5. La communication

LA CPTS DE LA BIEVRE

LES MISSIONS



La CPTS de la Bièvre regroupe des professionnels et des usagers partageant **un socle de valeurs communes** (démocratie sanitaire, solidarité, volontarisme, autonomie

professionnelle, pratiques coopératives en santé) et désirant œuvrer au maintien d'un **haut niveau de santé des habitants du territoire**.

En coordonnant leurs actions, ils permettent d'améliorer **les parcours de santé et la qualité globale des soins**.

Les missions de la CPTS de la Bièvre

Les grands axes de missions des CPTS sont définis par la loi de modernisation de la santé de 2016. La CPTS de la Bièvre y a intégré les problématiques liées à son territoire pour en dégager les missions suivantes :

- Faciliter l'accès à un médecin traitant
- Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville
- Améliorer la gestion des crises épidémiques
- Améliorer les liens ville-hôpital
- Améliorer le parcours des personnes âgées
- Améliorer le parcours en santé mentale

- Renforcer l'éducation des patients
- Améliorer la couverture vaccinale
- Améliorer l'interconnaissance des professionnels de santé
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Impliquer les usagers (les habitants et les professionnels de santé) dans l'amélioration du système de santé

Pour répondre aux problématiques de santé du territoire, la CPTS de la Bièvre a identifié et travaillé sur 14 projets. Chacun de ces projets est décliné au sein de « fiches actions » permettant d'identifier :

- le contexte spécifique et les problématiques auxquelles répond le projet
- les acteurs concernés par le projet
- les échéances de sa mise en place
- les actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques
- les moyens nécessaires
- les indicateurs de suivi du projet

[Consulter le projet de santé](#)

LA GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE LA CPTS DE LA BIÈVRE

LA CPTS DE LA BIÈVRE EST
UNE ASSOCIATION LOI 1901.
LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DIRIGENT L'ASSOCIATION.

Les membres fondateurs de la CPTS de la Bièvre

L'équipe de soins primaires de L'Haÿ-les-Roses-Cachan constituée en unité pluriprofessionnelle de proximité (UPP) au sein de l'association du Pôle de santé du Val-de-Marne (PSP 94), l'association de la Maison de santé pluriprofessionnelle Lucien Grelinger de Rungis (MSLG), l'association de la Maison de santé pluriprofessionnelle Pasteur de Chevilly-Larue et le réseau de santé Onco 94 ouest porteur du dispositif d'appui à la coordination (DAC) 94 ouest ont décidé de constituer une association loi 1901 porteuse du projet de communauté professionnelle territoriale de santé afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé sur leur territoire.

La composition des instances

LE BUREAU

Président	Dr Jacques Cittée, médecin généraliste, ESP de l'Haÿ-les-Roses/Cachan
Vice-président	Dr Bernard Ortolan, médecin généraliste, co-président du DAC 94 ouest
Trésorier	Dr Thierry Delpech, pharmacien
Trésorier-adjoint	Dr Eric Douriez, pharmacien
Secrétaire	M. Fabien Moutoussamy, infirmier libéral

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Collège 1 – Exercice libéral**

Membres de droit

Dr Jacques Cittée, médecin généraliste, ESP de l'Haÿ-les-Roses/Cachan

Dr Samuel Sarrazin, psychiatre ou Mme Claudine Jacquier, infirmière libérale, MSP Pasteur

Dr Sepideh Du Basty, médecin généraliste, MSP Lucien Grelinger

Membres élus

Dr Thierry Delpech, pharmacien

Dr Eric Douriez, pharmacien

M. Fabien Moutoussamy, infirmier libéral

Mme Sophie Morandi, sage-femme

- **Collège 2 - Exercice salarié**

Membre de droit

Dr Bernard Ortolan, médecin généraliste, co-président du DAC 94 ouest

Membre élu

Mme Jessica Joseph, Ehpad Maison de la Bièvre

- **Collège 3 – Collectivités locales**

Membre élu

M. Fatah Bendali, adjoint au maire de l'Haÿ-les-Roses en charge de la santé

Membre suppléant

Mme Maëlle Bouglet, adjointe au maire en charge de la santé

- **Collège 4 – Usagers**

Membre élu

Mme Jacqueline Mossino, Unafam

Membre suppléant

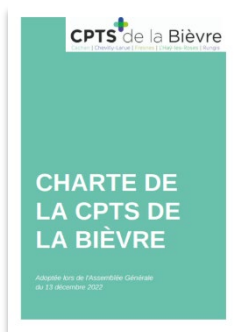
M. Alain Delafonchais, CFDT

LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes exerce une profession réglementée, définie par le e code du commerce. Sa mission principale consiste à certifier l'exactitude des comptes présentés lors de l'assemblée générale, attestant ainsi de la fidèle représentation du patrimoine de l'entité. Sa deuxième mission consiste à signaler tout délit constaté au cours de ses fonctions au Procureur de la République. Enfin, sa troisième mission consiste à veiller à la pérennité de l'association.

Concernant les comptes 2021, une préoccupation d'ordre légal s'est posée. En vertu de la réglementation, une association est tenue de désigner un commissaire aux comptes dès lors qu'elle perçoit des subventions d'un montant égal ou supérieur à 153 000 euros. Le commissaire aux comptes M. Philippe Evezard et son suppléant le cabinet Vaillant ont été nommés par l'Assemblée générale du 5 octobre 2022.

L'ADOPTION DE LA CHARTE



Les actions de la CPTS s'inscrivent dans une démarche de « démocratie sanitaire », où l'objectif premier est d'impliquer activement l'ensemble des acteurs de la santé sur le territoire, et tout particulièrement les habitants. La CPTS vise à être un outil de

collaboration clairement identifié par tous. Elle ne se positionne pas en tant qu'opérateur de soins et ne cherche pas à se substituer aux acteurs du territoire. Au contraire, elle a pour mission de

coordonner les efforts volontaires et les responsabilités de chaque acteur. La CPTS aspire à être un espace de dialogue, tout en favorisant la solidarité entre tous les intervenants.

À cet effet, une charte a été rédigée, notamment grâce aux travaux préliminaires réalisés par l'équipe de la MSP Pasteur de Chevilly-Larue. Cette charte sera proposée à la signature de chaque nouvel adhérent. Elle a été adoptée par l'assemblée générale du 13 décembre 2022.

[Consulter la Charte](#)

Les actions réalisées en 2022

LES ACTIONS PRIORITAIRES

+ Améliorer l'accès aux soins : la plateforme de médecine générale

Dès le début de l'année 2022, la CPTS a réalisé une enquête auprès des professionnels de santé du territoire afin d'évaluer la problématique de l'accès aux soins et d'identifier les réponses mises en œuvre sur le territoire. Les résultats ont été présentés lors d'un webinaire en mars 2022.

La difficulté pour le territoire est de réguler les demandes de soins dites « non programmées ». La problématique se manifeste à l'égard des patients dépourvus de médecin traitant, ainsi que des patients dont le médecin traitant n'est pas disponible.



En 2022, la CPTS a créé la plateforme de médecine générale pour réguler les soins non programmés du territoire.

Si les patients n'ont pas de médecin traitant ou si le médecin traitant des patients qui en ont un n'est pas disponible, ils ont la possibilité de composer un numéro de téléphone dédié au sein de leur territoire. Un secrétariat médical sera à leur disposition pour répondre à leurs besoins. Selon la nature de leur demande, il pourra fixer un rendez-vous en téléconsultation avec un médecin pour la journée en cours.

Lorsque la téléconsultation n'est pas suffisante pour établir le diagnostic complet, ces patients

sont orientés vers une consultation en présentiel effectuée par un médecin de leur commune. Dans un 2^e temps, l'objectif sera de voir comment intégrer les patients sans médecin traitant dans un parcours de soins coordonné.

La plateforme de médecine générale de la Bièvre a été lancée en juin et son expansion s'est déroulée progressivement. Pour les patients qui ne sont pas en mesure d'accéder seuls à la téléconsultation, la CPTS va collaborer avec les pharmaciens et les infirmiers volontaires du territoire à la mise en place de la téléconsultation assistée.

Pour les patients les plus vulnérables qui n'ont pas la capacité de se déplacer, les médecins de la plateforme sont en mesure d'effectuer des visites à domicile.

Au niveau national, se met en place, de manière concomitante à la plateforme, le Service d'Accès aux Soins (SAS). La plateforme de Médecine Générale de la Bièvre servira de liaison avec le SAS pour les patients qui appellent le numéro d'urgence 15 et qui nécessitent une réorientation vers des soins en ville.

+ Améliorer le parcours ville-hôpital : les protocoles entrée-sortie d'hospitalisation

Concernant le 2^e axe de travail des CPTS sur les « Parcours de santé », la CPTS de la Bièvre a opté pour une priorité claire : **renforcer les liens entre le milieu hospitalier et la ville.**

L'objectif essentiel est d'assurer une circulation rapide et optimale des informations nécessaires à une prise en charge adéquate du patient, que ce soit à son admission à l'hôpital ou à sa sortie. **Un partenariat a été développé avec l'Unité de Gériatrie Aigue (UGA) de Paul Brousse débouchant sur la mise en place de deux protocoles dès le mois de juillet 2022.**

- **Le protocole n°1 vise à fluidifier le parcours des patients entre la ville et l'hôpital.**

A l'entrée de l'hôpital, le nom du médecin traitant du patient est vérifié. Le jour même, celui-ci reçoit un avis d'entrée via sa messagerie sécurisée sur lequel figurent la date d'entrée, le nom de l'unité dans laquelle le patient est hospitalisé, le nom et les coordonnées (mail et ligne directe) du médecin hospitalier prenant en charge le patient.

Le jour de la sortie du patient, le médecin traitant reçoit l'avis de sortie. Le compte -

rendu d'hospitalisation lui est également transmis dans les 48h par messagerie sécurisée.

- **Le protocole n°2 vise à améliorer la prise en charge en ville d'un patient sortant d'hospitalisation identifié comme étant dans une situation complexe par l'équipe hospitalière.**

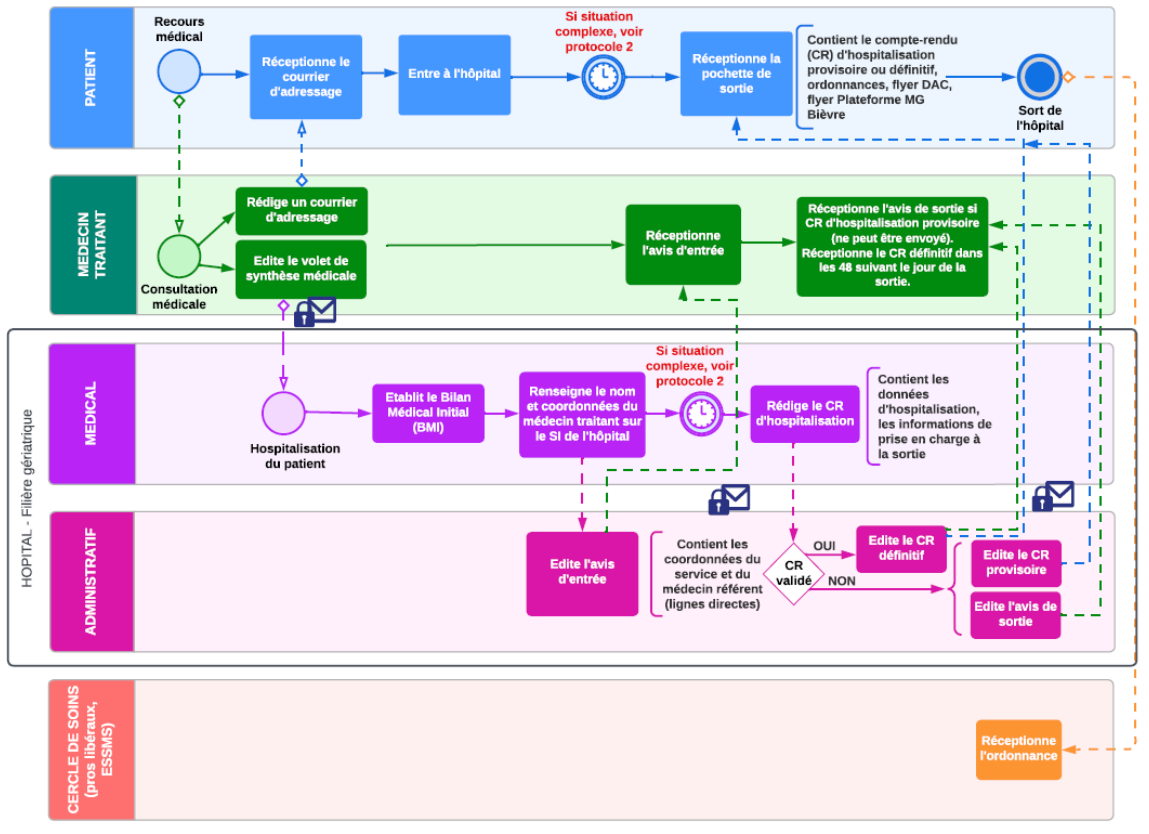
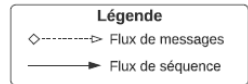
Dans le cas d'une complexité biomédicale, le médecin hospitalier prend contact avec le médecin traitant pour discuter des soins et de la surveillance nécessaires pour ce patient.

Dans le cas d'une complexité médico-sociale, après accord du patient, une fiche de signalement est envoyée au Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 94 ouest qui peut mettre en place une concertation avec les différents acteurs concernés en vue de préparer au mieux la sortie d'hospitalisation du patient (soins, aides à domicile, accompagnement par le DAC...)

L'objectif est de faire fonctionner ces protocoles pendant six mois, d'en tirer les enseignements nécessaires, puis de les étendre à d'autres services médicaux.

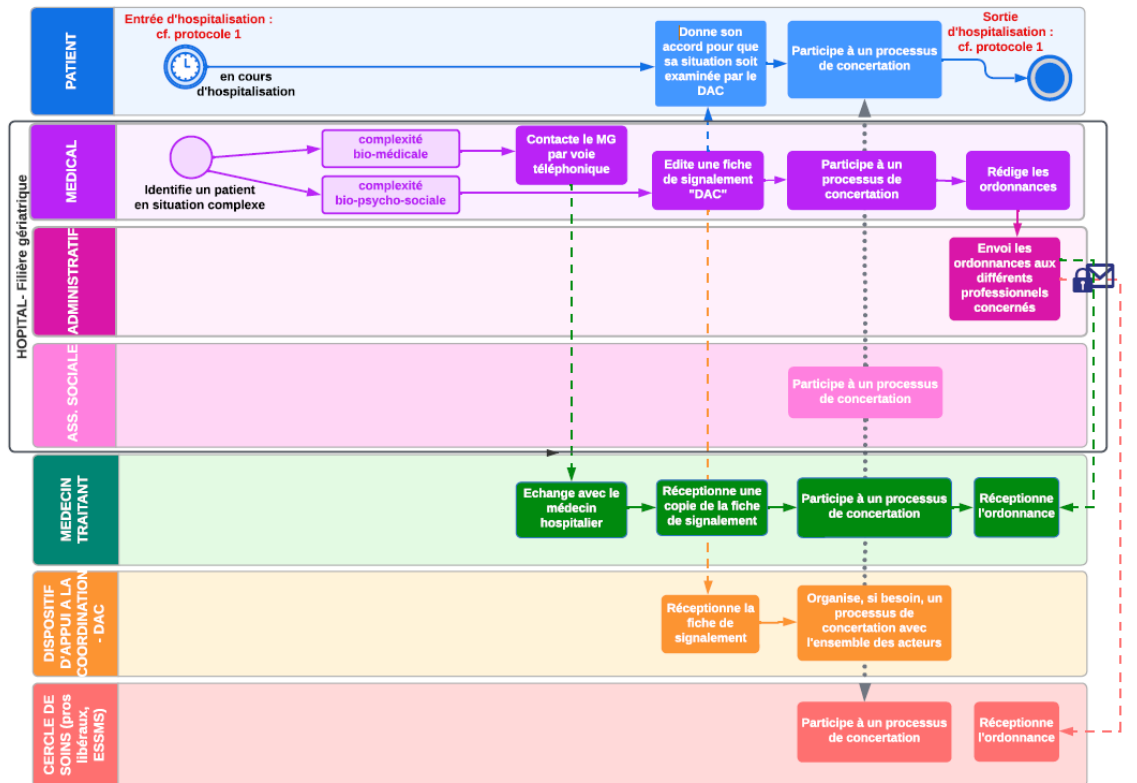
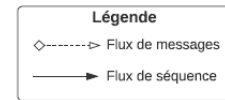
PROTOCOLE 1 : Entrée / sortie d'hospitalisation - Filière gériatrique

CPTS DE LA BIEVRE - JUILLET 2023



PROTOCOLE 2 : Retour à domicile du patient en situation complexe

CPTS DE LA BIEVRE - JUILLET 2023



LES PARCOURS DE SANTE

+ Le risque médicamenteux

Afin de réduire le risque iatrogénique, la CPTS de la Bièvre a porté le projet d'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel concernant la gestion du risque médicamenteux au sein des équipes de soins. Il s'agit de permettre aux équipes de soins primaires de s'approprier ce protocole, ce qui comprend l'identification des patients présentant des risques, l'optimisation des ordonnances de manière collaborative au sein de l'équipe, ainsi que la proposition d'ajustements thérapeutiques personnalisés pour chaque patient.

Un autre volet de ce travail se concentre sur la gestion de ce risque dans le cadre de la collaboration entre médecins et pharmaciens. Un groupe de travail a été constitué au sein de la CPTS et un questionnaire a été élaboré afin d'explorer les perceptions, les opinions et les attitudes des pharmaciens d'officine exerçant dans les communes de l'ouest du département du Val-de-Marne à l'égard de la conciliation médicamenteuse pour les personnes âgées dans le contexte de leur collaboration avec les médecins traitants.

La gestion du risque médicamenteux

➤ Objectif

- Diminuer le risque de iatrogénie médicamenteuse chez les patients polymédiqués

➤ Objectif opérationnel

- Favoriser la coordination entre les professionnels de santé de ville autour de la gestion du risque médicamenteux

➤ Réalisations

- Protocole « Gestion du risque médicamenteux en RCP » : élaboration, expérimentation et rédaction du protocole - Stage IPA de Cyrille Bodereau
- Groupe de travail et élaboration du questionnaire avec les pharmaciens et médecins prescripteurs sur la gestion du risque médicamenteux - Thèse de médecine de Julien Vardon

+ Le parcours santé des femmes

En ce qui concerne le suivi de santé des femmes, une collaboration a été entreprise avec les sage-femmes libérales du territoire. Cette initiative a débouché sur la création d'une brochure destinées aux professionnels de santé afin d'expliquer en détail le rôle et les missions des

sage-femme. L'objectif à terme est de formaliser le lien entre les sage-femmes, les médecins traitants et les gynécologues en ville mais également le lien avec les maternités afin de mieux accompagner le parcours spécifique des femmes enceintes.

Le parcours de santé des femmes enceintes et des femmes en général

➤ Objectif

- Améliorer le parcours de santé des femmes enceintes et des femmes en général

➤ Objectifs opérationnels

- Améliorer la connaissance du rôle des sage-femmes et de leur place dans le parcours de santé des femmes enceintes et des femmes en général
- Mieux coordonner les parcours des femmes enceintes et des femmes en général en ville et avec l'hôpital

➤ Réalisation

- Elaboration en cours d'un outil de communication à destination des professionnels de santé sur le rôle des sage-femmes libérales

+ L'insuffisance cardiaque

L'association FINC-PHINC 94 réunit des cardiologues tant libéraux que hospitaliers, elle inclue également des pharmaciens. Cette association a adressé une demande à la CPTS de la Bièvre afin d'explorer les possibilités d'améliorer le parcours et le suivi des patients souffrant d'insuffisance cardiaque. Cette maladie présente un taux de mortalité de 50 % à 5 ans,

affecte la qualité de vie, et entraîne des hospitalisations répétées. Or, il existe des marqueurs simples pour surveiller ces patients et le service de cardiologie de l'hôpital Mondor, sous la direction du Pr. Hittinger, collabore activement avec l'Assurance Maladie pour sensibiliser le public à cette pathologie. Des initiatives d'information ont été mises en œuvre, notamment auprès des élus, et un livre blanc a été publié pour mettre en lumière ces enjeux.

Le parcours des patients en insuffisance cardiaque

➤ Objectif

- Améliorer le parcours de santé des patients en insuffisance cardiaque entre la ville et l'hôpital

➤ Objectifs opérationnels

- Sensibiliser et former les professionnels de santé sur la prise en charge des patients en insuffisance cardiaque
- Participer à la mise en place de solutions organisationnelles et innovantes sur le territoire

➤ Réalisation

- Participation au comité de pilotage mis en place par l'association FINC-PHINC 94 (portée par le Pr Hittinger)

LES ACTIONS DE PREVENTION

+ La prévention des cancers

Concernant la prévention des cancers, il est désormais possible pour les pharmaciens de fournir les kits de dépistage du cancer colorectal. Lors d'un webinaire organisé par la CPTS en lien avec le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers (CRCDC), l'objectif était de mettre en lumière le rôle de l'ensemble des

professionnels de santé dans le dépistage des cancers et en particulier les actions conduites plus spécifiquement sur notre territoire. En effet, sur les dépistages, nous sommes encore loin d'atteindre les objectifs nationaux et il reste un grand potentiel d'amélioration.

La prévention des cancers

➤ Objectif

- Informer et sensibiliser les professionnels de santé, du médico-social et du social sur le dépistage et la prévention des cancers

➤ Objectif opérationnel

- Organiser des webinaires ciblés sur les différents dépistages des cancers

➤ Réalisation

- Webinaire n°1 - Dépistage des cancers - Le dépistage du cancer colorectal - Le 19/09 en lien avec le CRCDC - Formation validante pour les pharmaciens d'officine

✦ La vaccination antigrippale et anti-Covid

La CPTS de la Bièvre continue à accorder une importance majeure à la vaccination comme initiative principale de prévention réalisée par les équipes de soins. Cette initiative de prévention, qui repose sur des outils déjà en place et de nouvelles dynamiques, vise à améliorer le taux de vaccination contre la grippe et contre le Covid parmi nos patients grâce à une information actualisée des stratégies vaccinales et la coordination efficace des intervenants. Il existe un nombre significatif d'acteurs proposant la vaccination, et il est nécessaire d'avoir une approche proactive envers les personnes éligibles à la vaccination.

Les médecins, les sage-femmes, les infirmiers, les pharmaciens et certains centres médicaux peuvent administrer des vaccins, en respectant le calendrier de vaccination et dans le cadre de

leurs compétences respectives. Dans ce contexte, il est essentiel que tous les professionnels de santé collaborent de manière concertée plutôt que concurrentielle. Il s'agit donc d'améliorer la traçabilité des vaccinations en fournissant aux professionnels de santé des informations précises sur leur patientèle (qui est vacciné), ainsi que sur le niveau et la vitesse de vaccination (qui sont les acteurs de la vaccination, comment procèdent-ils, à quelle vitesse se déploient-ils sur le territoire).

Au cours de l'année 2022, un partenaire a été identifié : « mesvaccins.net » devrait déployer sa solution de carnet vaccinal en ligne sur le territoire en 2023. Cela permettra aux équipes de santé locales de mettre en place des actions préventives ciblées.

La vaccination antigrippale et anti-Covid

➤ Objectif

- Améliorer la couverture vaccinale de la population

➤ Objectifs opérationnels

- Informer les professionnels de santé sur les épidémies et les stratégies vaccinales mises en place
- Identifier un outil permettant le partage d'informations entre professionnels de santé sur la vaccination dans le but de conduire des actions de santé publique ciblées

➤ Réalisations

- Webinaire n° 4 – La vaccination antigrippale et anti-Covid en ville – Le 25 octobre 2022

LES ACTIONS PARTICIPATIVES

+ Les réunions communales

À la suite de l'analyse approfondie du territoire qui a été menée, la CPTS de la Bièvre a pris l'initiative de renforcer ses liens avec les acteurs locaux au sein de chaque commune. Les collectivités locales sont de plus en plus impliquées dans les questions de santé, et la crise Covid a largement contribué à accélérer ce phénomène, qui est national.

Au cours de l'année 2022, la CPTS a lancé son projet intitulé « **Questions de santé** » offrant aux différents acteurs du médical, du soin, du médico-social, du social ainsi qu'aux élus l'opportunité de se réunir en soirée pour discuter de questions liées à la santé.

Les deux premières réunions se sont déroulées le [11 octobre 2022 à l'Haÿ-les-Roses](#) et le [20 octobre 2022 à Cachan](#).

+ L'observatoire de santé

En 2022, une enquête a été réalisée dans le cadre de l'observatoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Bièvre. Son objectif était de recueillir les besoins, les attentes et les attitudes en matière de santé des habitants du territoire.

Cette enquête quantitative a été menée à l'aide d'un questionnaire administré de différentes manières :

- Envoi du questionnaire aux associations locales
- Diffusion de flyers et d'affiches dans des lieux publics, tels que les centres socio-culturels théâtre, cinéma, bibliothèque, stade, complexe multisport
- Envoi du questionnaire aux habitants par l'Assurance Maladie (CPAM 94)

Les réponses ont été collectées via une plateforme numérique en ligne, totalisant 1632 questionnaires recueillis.

Les principales conclusions de cette enquête sont les suivantes :

- La majorité des répondants ont déclaré se sentir en bonne santé.
- La moitié a déclaré avoir besoin de soins ou de suivi réguliers.
- La très grande majorité avait un médecin traitant, mais rencontrait des difficultés d'accès aux soins.

- Plus d'un tiers des habitants jugeaient insatisfaisant le délai pour obtenir un rendez-vous chez leur médecin généraliste en dehors des urgences.
- Deux tiers consultaient leur médecin au moins trois fois par an, et près de la moitié depuis plus de cinq ans. Un tiers des habitants déclaraient être des nouveaux patients.
- En cas d'urgence, un peu plus d'un tiers des patients pouvaient consulter leur médecin généraliste attiré dans la journée, tandis que la plupart ne pouvaient le faire que rarement ou jamais.
- Plus d'un tiers percevait une insuffisance de professionnels de santé installés dans leur quartier, en particulier les médecins généralistes, les spécialistes et les masseurs-kinésithérapeutes.
- Un tiers rencontrait des difficultés pour obtenir une visite à domicile.
- Plus de la moitié des répondants avaient présenté des symptômes évoquant le covid-19. A la suite de ces symptômes, le professionnel de santé consulté en premier a été le pharmacien pour un tiers. Plus d'un tiers ont rencontré des difficultés d'accès aux soins pendant cette pandémie.

Les habitants ont formulé plusieurs propositions pour améliorer la situation en termes de soins et de santé sur leur commune, notamment en suggérant la création de pôles médicaux (centre de santé, MSP) regroupant les professionnels de santé pour faciliter l'accès aux soins.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

+ Faire connaître la plateforme de médecine générale de la Bièvre

La problématique sur le territoire de la CPTS de la Bièvre concerne les patients (n 6 566) qui n'ont pas de médecin traitant. Parmi eux, certains (n 211) sont en affection de longue durée (ALD), d'autres (n 847) bénéficient de l'aide de l'Assurance Maladie via la C2S, et quelques autres (n 170) ont plus de 70 ans. Cette situation est exacerbée par le départ prochain à la retraite de médecins, dont 43% ont plus de 60 ans.

Pour répondre à ce besoin d'accès aux soins, la CPTS a créé la plateforme de médecine générale de la Bièvre qui a ouvert en juin 2022. Une équipe de médecins formés à la téléconsultation propose des soins de premiers recours aux patients sans médecin traitant dans les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, l'Haÿ-les-Roses et Rungis. En cas de besoin, les patients sont orientés vers un médecin généraliste volontaire de leur ville pour une consultation en présentiel. L'objectif est d'intégrer ces patients dans un parcours de soins coordonné sur le territoire.

Afin de promouvoir la plateforme de médecine générale auprès des habitants et des travailleurs des 5 communes de la CPTS de la Bièvre, ainsi qu'auprès des effecteurs de soins locaux, la CPTS de la Bièvre a déployé une campagne de communication relayée par les municipalités.

Un ensemble de supports de communication a été élaboré et distribué aux services de communication de chaque commune, comprenant les éléments suivants :

- Un message destiné aux panneaux d'information numériques de la ville, incitant les personnes sans médecin traitant ou dont le médecin n'est pas disponible à composer le 09 70 30 17 27 pour obtenir un rendez-vous médical dans la journée.
- Un article informatif destiné aux sites web et/ou journaux municipaux.
- Des affiches, des flyers mis à la disposition des municipalités.

- Des images et des messages adaptés pour les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram.

Les professionnels de santé du territoire ont également reçu des affiches et des flyers en quantité.



✦ Une brochure pour faire mieux connaître le rôle et les compétences des sage-femmes

Un projet axé sur le suivi de la santé des femmes a donné lieu à une collaboration avec les sage-femmes du territoire. Cette coopération a débouché sur la réalisation d'une brochure visant à sensibiliser au rôle et aux compétences de ces professionnels de santé. À long terme, l'objectif est de formaliser la coordination entre les sage-femmes, les médecins traitants, les gynécologues en ville et les maternités, dans le but d'améliorer l'accompagnement du parcours spécifique des femmes enceintes.



✦ Une nouvelle rubrique « Les actions » sur le site Internet

Pour répondre aux problématiques issues du diagnostic territorial, 14 projets ont été identifiés et travaillés.

1. Mettre en œuvre une plateforme territoriale de premiers recours
2. Mettre en place un « support de liaison » partagé entre la ville et l'hôpital
3. Elaborer un plan d'actions en cas de crise sanitaire
4. Coordonner les professionnels autour de la prise en charge des patients âgés
5. Mettre en place des outils de repérage de la fragilité chez les personnes âgées
6. Mettre en place une gestion pluriprofessionnelle du risque médicamenteux sur le territoire
7. Coordonner les professionnels du territoire autour de la santé mentale des patients
8. Favoriser le développement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) ambulatoire de proximité, intégrée aux soins
9. Promouvoir des actions de vaccination antigrippale sur le territoire
10. Promouvoir des actions de vaccination anti-Covid sur le territoire
11. Mettre en œuvre des outils de communication entre les acteurs du territoire
12. Soutenir les projets d'exercice coordonné des soins
13. Créer un observatoire participatif de la santé sur le territoire avec les habitants/usagers

14. Améliorer le parcours de santé des femmes et de la petite enfance

Une fois engagés au sein de la CPTS, ces projets se transforment en actions auxquelles les adhérents sont invités à participer selon leurs capacités. Pour faciliter cette participation, le [site Internet de la CPTS](#) a été mis à jour avec une nouvelle page dédiée aux "Actions".



Plateforme de 1er recours

MISE EN OEUVRE



La plateforme territoriale de 1er recours consiste en une équipe médicale mixte composée à la fois de médecins généralistes installés et de jeunes médecins généralistes, ayant vocation à s'ancrer professionnellement sur le territoire dans de nouvelles structures d'exercice collectif. Il s'agit là d'une démarche à la fois innovante, cohérente et potentiellement très efficace à court et long terme.

Les missions principales de la plateforme :

- Prendre en charge les patients sans médecin traitant et les demandes de soins non programmés
- Orienter les patients vers des médecins traitants
- Effectuer des visites à domicile

Publics cibles :

- population du territoire sans médecin traitant nécessitant des soins de médecine générale sur le territoire de la CPTS.
- population vulnérable du territoire

Composition : 6 médecins « titulaires » installés + 5 médecins adjoints (collaborateurs ou futurs collaborateurs)

[Lien vers l'actualité liée à la plateforme](#)

La liste des professionnels participant à cette plateforme territoriale de 1^{er} recours sera élargie en fonction de la montée en charge de l'activité de la plateforme qui débutera au départ sur une partie du territoire de la CPTS

Fonctionnement :

- Accueil du secrétariat téléphonique de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi – de 8h00 à 12h00 le samedi
- Visites à domicile de 10h00 à 13h00 pour les personnes le nécessitant (mobilité réduite, confinement, isolement, ...) du lundi au samedi
- Téléconsultations de 14h00 à 20h00 du lundi au samedi
- La consultation ou la visite à domicile serait associée à une majoration « Acte coordonné » MCG = 5 euros

La mise en place de ce dispositif sera articulée avec le projet de « SAS » du département, afin d'établir une collaboration dans l'orientation des demandes de soins non programmés du territoire.

REFERENTS PROJET

- Equipe CPTS / DAC
- Coordinateur de la plateforme : Dr Julien VARDON, médecin généraliste

OBJECTIFS GENERAUX

- Diminuer le nombre de patients sans médecin traitant
- Augmenter l'offre de soins non programmés sur le territoire

Objectif indirect :

- Augmenter le nombre d'installations de professionnels sur le territoire

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Apporter une réponse médicale adaptée aux demandes de soins de premiers recours aux patients sans médecin traitant (de manière permanente ou momentanée)
- Insérer ces patients dans un parcours de soins coordonnés
- Apporter une réponse médicale aux demandes de soins non programmés (SNP)
- Apporter une réponse médicale complémentaire en situation de crise épidémique
- Proposer à de jeunes professionnels de s'inscrire dans des actions territoriales
- Articuler l'organisation territoriale avec la mise en œuvre du service d'accès aux soins (SAS)

Je souhaite participer à l'action "Plateforme de 1er recours"

Si vous souhaitez participer à cette action de santé territoriale, merci de remplir ce formulaire, nous vous recontacterons rapidement

Nom

Prénom

Profession

Structure d'exercice
(le cas échéant)

Ville d'exercice

Adresse email

Merci de renseigner une adresse mail valide

+ La newsletter

3 newsletters de la CPTS ont été diffusées aux acteurs du territoire : professionnels de santé, du médico-social et du social, élus locaux, représentants d'usagers, salariés des municipalités et associations du territoire.

CPTS de la Bièvre
Cachan | Chevilly-Larue | Fresnes | L'Hay-les-Roses | Rungis

MARS 2022 N°2

LA NEWSLETTER

[Affichez cet email dans votre navigateur](#)



Séjour de la CPAM du Val-de-Marne, de gauche à droite : Isabelle Bédoussier, chargée de mission, Bernard Ortkan, vice-président, Jacques Ollé, président, Fanny Cheviller, consultante. Crédit photo : Virginie Lantz, chargée de communication

AU SOMMAIRE

- le 21 décembre dernier, nous signions l'accord conventionnel interprofessionnel
- la CPTS accueille deux IPA (Infirmier en Pratique Avancée) en stage de Master 2
- Enquête auprès des professionnels de premier recours pour améliorer l'accès aux soins sur notre territoire
- Invitation au webinaire du mardi 29 mars à 20h pour échanger sur des solutions à construire ensemble pour améliorer l'accès aux soins
- Dr Lina Sahboul installée depuis un an à L'Hay-les-Roses
- Un programme d'éducation thérapeutique du patient autour de la douleur chronique

CPTS de la Bièvre
Cachan | Chevilly-Larue | Fresnes | L'Hay-les-Roses | Rungis

JUIN 2022 N°3

LA NEWSLETTER

[Affichez cet email dans votre navigateur](#)

NUMERO SPÉCIAL ACCÈS AUX SOINS

Actualités

La situation de l'accès aux soins sur notre territoire devient problématique, à l'instar du reste de la France

Vieillesse de la population, augmentation des maladies chroniques, nombre croissant de personnes sans médecin traitant, départ à la retraite de professionnels qui ne sont pas forcément remplacés, crise des urgences, fermetures de lit à l'hôpital, ces situations renforcent la difficulté pour les personnes d'accéder à des soins de qualité. Conscients de cet état de fait, mis en lumière dans son **Droit de Santé**, la CPTS a fait de l'amélioration de l'accès aux soins sa principale priorité en mettant en place une plateforme de médecine générale présentée dans cette newsletter. Cette mise en place s'inscrit dans une double actualité, d'une part la crainte de fermeture des urgences durant l'été face à la pénurie de professionnels de santé hospitaliers, notamment non médicaux et d'autre part, l'arrivée du SAS, Service d'Accès aux Soins, dans le Val-de-Marne.

Le service d'accès aux soins est un nouveau service d'orientation de la population dans leur parcours de soins. Il doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple.

En lien avec les services de secours, le SAS est fondé sur un partenariat entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.* Une association regroupant tous les acteurs concernés est en cours de création sur le Val-de-Marne.

CPTS de la Bièvre
Cachan | Chevilly-Larue | Fresnes | L'Hay-les-Roses | Rungis

NOVEMBRE 2022 N°4

LA NEWSLETTER

[Affichez cet email dans votre navigateur](#)



AU SOMMAIRE

- Le Conseil national de la refondation (CNR) consulte le territoire
- Le recours à la plateforme de médecine générale
- Lien direct entre la médecine de ville et la filière gériatrique
- Des réunions d'échange programmées dans les communes
- Le webinaire Vaccination antigrippale et anti Covid
- Le Forum des séniors à Cachan

CPTS de la Bièvre
24, rue Albert Thuret
94550 Chevilly-Larue
coordination@cptsdelabievre.fr
www.cptsdelabievre.sante-idf.fr